Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 105 (1979)

Heft: 8: SIA, no 2, 1979

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Construction: la clause du besoin?

par Jean-Pierre Weibel

Il n'y a pas si longtemps, l'idée de progrès technique était liée à la notion de mieux-être. Le refus voire la tiédeur face aux conquêtes de la science et à ses applications étaient stigmatisés comme des signes d'obscurantisme et des obstacles au bonheur des gens. Aujourd'hui, un nombre croissant de nos contemporains cherchent ce bonheur dans le passé et mettent en cause — parfois d'une façon fort légère — le progrès technique, le rendant responsable de l'aliénation des individus, par exemple. Les technocrates veulentils le malheur de l'humanité?

D'aucuns veulent subordonner la réalisation de projets d'importance nationale à la démonstration de leur nécessité (selon des critères restant à définir). On pourrait évidemment retourner ce raisonnement et en déduire l'obligation de construire les ouvrages reconnus d'intérêt national.

La juxtaposition de nouvelles apparemment sans lien entre elles peut suggérer des réflexions non dépourvues de logique. En évoquant l'allocution du président de la section genevoise de la SIA lors de l'assemblée générale de cette dernière (voir page B. 32 de ce numéro) et une dépêche de presse, il nous semble que l'on peut trouver une certaine cohérence dans un monde qu'ingénieurs et architectes ont parfois de la peine à comprendre.

Electricité : l'illusion du moratoire

Nous avons appris par la presse que la consommation d'électricité avait augmenté de 3,8 % dans notre pays en 1978. Cette croissance équivaut à un doublement de la consommation en moins de vingt ans si elle devait se poursuivre. Alors que l'industrie n'a augmenté sa part que de 1,4 % et les chemins de fer de 1,8 %, le groupe « ménage, arts et métiers, agriculture et services » a consommé 5,4 % de plus que l'an précédent, ce qui reviendrait à doubler ses besoins en treize ans seulement! Si l'on considère que la part du nucléaire dans la fourniture de courant dépasse actuellement 20 %, il faut bien admettre que c'est un énorme bond que devraient effectuer les énergies douces pour nous permettre de renoncer à bref délai au nucléaire.

C'est dire que l'exigence d'un moratoire, quelles que puissent être les raisons qui l'inspirent, est illusoire et que le plus grand crime des producteurs d'électricité n'est en fin de compte que d'avoir satisfait une demande bien réelle et impérieuse. Il s'agit là d'une simple constatation et non d'un jugement de valeur, certes, mais il est extrêmement difficile d'en faire abstraction.

Construction: pour qui?

Avec beaucoup de bon sens et sans aucune arrière-pensée, M. Buffo, président de la section genevoise de la SIA, relevait que les quartiers nouveaux et les cités-satellites autour de Genève ont été habités aussitôt terminés, nonobstant les réactions qu'ils ont pu déclencher. C'est dire qu'ils répondaient à un besoin réel, indépendant de la façon dont ils avaient été réalisés. Et c'est bien de cela dont il s'agit pour nous, de satisfaire les demandes de nos contemporains: un toit pour vivre, des locaux de travail, des routes et des ponts, des véhicules et des outils, etc.

Si l'on peut reprocher, à juste titre dans trop de cas, à nos professions d'avoir traité superficiellement certains problèmes, on peut relever que cela s'est produit en une époque où une évolution rapide — provoquée par des facteurs extérieurs à nos activités — ne nous laissait guère le loisir d'approfondir ces problèmes. Aujourd'hui, nous sommes certainement à même de les examiner avec infiniment plus de soin et de tirer les leçons des erreurs passées.

Malheureusement, nous sommes contraints de porter ces erreurs dans une mesure qui dépasse largement la part que nous y avons. Il n'est plus guère de réalisation d'une certaine importance, en architecture comme en génie civil, qui ne suscite d'immédiate levée de boucliers. Pour ne prendre que l'exemple de la région genevoise, la liste est longue des ouvrages de première importance pour la prospérité générale dont la réalisation a été retardée ou demeure en suspens: Palais des expositions, aménagement de la place de la gare, assainissement du quartier des Grottes, autoroute de contournement, viaduc du val d'Arve, adaptation des installations de l'aéroport, etc.

Dans chacun des cas cités, il est facile de montrer que la situation actuelle est inadéquate, déplorable ou intenable, donc qu'un besoin indéniable parle en faveur d'une réalisation rapide. De plus, le maintien d'un niveau minimal de l'emploi dans les métiers de la construction constitue un argument de poids pour que l'on s'attelle à ces tâches.

Moins heureux que d'autres, les ingénieurs civils et les architectes ne bénéficient pas de cette clause du besoin, qui leur permettrait d'entreprendre la réalisation de leurs ouvrages dans les meilleures conditions, pour le bien de la communauté. Dans leur situation, l'application d'une clause du besoin ne constituerait certes pas un frein, mais un mandat urgent!

Des milliers d'heures de travail, 150 000 francs de prix distribués, des études et un jugement tenant compte de tous les facteurs, puis un enterrement politique : le concours-soumission en vue de la construction du viaduc du val d'Arve (plan de situation tiré du projet ayant obtenu le premier prix).

